

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 7 octobre 2008

Présents

- Mme Sylvie ROBERT, Présidente du CA, *Vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne,*
- Mme Monique BARBIER, *représentant* M. Paul PENY, *Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique* (DGAFP),
- M. Maurice BASLE, *représentant* M. Guy CATHELINEAU, *Président de l'Université Rennes 1*
- M. Mathieu CREDOU, *Association des Anciens*
- M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française,*
- Mme Danièle CHARLES-LE BIHAN, *représentant* M. Marc GONTARD, *Président de l'Université de Rennes 2,*
- M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités, Directeur des Etudes,*
- M. Pablo DIAZ, *Maître de Conférences,*
- M. Patrick LE FLOCH, *Maître de conférences,*
- M. Jean-François POLO, *Maître de Conférences, Directeur des Relations Internationales,*
- Mme Roselyne RINGOOT, M*aître de Conférences,*
- M. Renaud CHARASSE, *élève de l'IEP,*
- M. Raphaël COS, *élève de l'IEP,*
- M. Grégoire DUTERTRE, *élève de l'IEP,*
- M. Gurval GUIGUEN, *élève de l'IEP,*

▪ Représentés

- M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA,*
- M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*
- M. Joël BOSCHER, *Directeur Général des Services de Rennes Métropole,*
- M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE,*
- M. Christian LE BART, *Professeur des Universités,*
- M. Christophe DEMILLY, *Professeur associé, Directeur de la CAF d'Ille-et-Vilaine*
- M. Philippe GARRAUD, *Directeur de Recherche au CNRS*
- M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités*
- Mme Laure ALEXANDRE, *PRAG,* (présente à partir de 18H30)
- M. Pierre-Marie LECAT, *élève de l'IEP,*

▪ Excusés

- M. José Luiz CHACANA, *élève de l'IEP*
- Melle Anne-Laure Le GALLOUDEC, *élève de l'IEP,*
- Melle Sarahi GUTIERREZ SANDOVAL, *élève de l'IEP,*
- M. Florent RIMBERT, *élève de l'IEP*
- Mme Karima EJJAAF-BEZZA, *Représentant des personnels,*

▪Assistaient à ce Conseil

- Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP*
- M. Bruno GATTEPAILLE, *Secrétaire Général Adjoint de l'IEP*
- M. Maurice BENICHOU, *agent comptable de l'IEP*

Mme ROBERT ouvre la séance à 17H10.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 30 JUIN 2008

M. DIAZ signale que M. LE BOULCH n'est pas maître de conférences, mais professeur agrégé au lycée de Dinan.

↳ *Compte tenu de cette modification, le procès verbal est adopté à l'unanimité.*

II - INFORMATIONS DE L'EQUIPE DE DIRECTION

M. NEVEU fait le point sur une rentrée qu'il juge satisfaisante. Ce sont désormais, seuls ou en partenariat, treize filières qui tournent au niveau 5. La seconde année approche de 200 étudiants, la première est montée à 180 personnes, conformément aux engagements du quadriennal. Si des tâtonnements ont existé, les étudiants entrant en année cinq ont obtenu massivement satisfaction sur leurs choix de parcours. Une réunion pédagogique antérieure à la rentrée doit permettre de tirer les leçons de l'année passée et de proposer rapidement aux étudiants de l'année 4 un mode d'emploi et des perspectives claires pour le passage en année cinq.

M. NEVEU évoque ensuite les difficultés de santé de la responsable de scolarité qui risque d'être absente jusqu'à la fin 2009 sans être remplacée ce qui provoque quelques difficultés à la scolarité. Il salue l'investissement de Gilles RICHARD, Jean-François GUEZOU et Catherine VAN DER REST qui, au prix d'un lourd travail, ont sauvé la rentrée en fabriquant en moins d'une semaine les emplois du temps. L'absence de Mme EJAAFF pose aussi un problème de représentation des personnels administratifs au sein du Conseil. M. NEVEU émet le vœu qu'un représentant du personnel, élu à cette fin, puisse siéger avec possibilité de parler sans voter, jusqu'au retour de la titulaire.

Mme ROBERT apporte son appui à cette proposition de façon à garantir la parole des personnels administratifs.

M. NEVEU souligne devant le Conseil le bilan mitigé de la mobilité sortante en année 5 en 2008. Les étudiants ont certainement lieu d'être satisfaits puisqu'ils ont massivement obtenu les ponctuations de formation qu'ils souhaitaient, comme dans l'état antérieur du système. 20% d'étudiants issus de l'année 4 sont en mutualisation dans un autre IEP, 45% dans des écoles ou universités au sein de M2. Mais ce taux de sortie de 55% pose plus encore trois problèmes : celui d'un « effet d'hysteresis » sur le système ancien 4+1 qui méconnaît la nouvelle logique du 3+2, celui de donner l'image d'un IEP qui n'aurait pas une offre attractive, celui enfin de choix étudiants qui peuvent être irrationnels (préparer l'ENA dans un établissement réputé pour n'y placer aucun candidat…). Il invite à prendre ces données en compte dans la discussion dédiée à cette question pour 2009

Le concours commun aura été un grand succès avec 10 000 inscrits et plus de 9 000 présents. Globalement 60% des candidats ont eu leur premier choix, 80% un de leurs deux premiers choix et moins de 7% des recrues ont du prendre un de leurs deux derniers choix.

La situation de Rennes, telle que les candidats la perçoivent via la hiérarchie de leurs demandes, est insatisfaisante. L'Institut n'est pas dans la première partie du classement. Le diagnostic d'un manque de rayonnement peut, à ce stade de la réflexion, être associé à trois données. L'une peut être un brouillage d'image dû à des retards dans l'insertion dans le LMD,

retards soulignés par le rapport 2004 du Comité National d'évaluation. Le fait que Rennes soit le seul IEP demeuré longtemps sans chargé de communication et que son site web soit peu attractif sont probablement déterminants. L'étude des données statistiques suggère en troisième lieu que le nombre de candidatures pourrait être augmenté dans les départements bretons et de l'Ouest ce qui ferait mécaniquement remonter les classements en rang 1.

Esquissant une analyse des données statistiques, le directeur suggère quelques traits spécifiques du recrutement rennais : Rennes est choisi par des candidats plus jeunes que la moyenne (6 points de mieux que la moyenne sur les moins de 19 ans), son recrutement est moins féminin que la moyenne (-6 points), le plus marqué par les boursiers (19% des effectifs soit presque plus du double d'autres établissements. En termes de notes, les étudiants qui intègrent Rennes se situent tant en « Questions Contemporaines » qu'en « Histoire » au-dessus de la moyenne générale, observation qui ne vaut pas pour la note de langue où la moyenne des reçus rennais est inférieure à celle de l'ensemble des candidats. La précision accrue des statistiques 2008 permet de constater aussi que, pour demeurer très minoritaire, la présence des jeunes des classes populaires se consolide (environ 17%), tandis que les CSP + sont à 50% environ, chiffre considérable, mais moindre par exemple que celui de Lille (75%) dont l'attractivité sur la région parisienne est à la fois un atout en terme d'image et une hypothèque en termes de démocratisation. L'ensemble des données statistiques produites par les informaticiens rennais sera mis à la disposition des élus, réserve faite des classements inter-iep sur les demandes. C'est là une décision partagée des directeurs d'IEP qui entendent dans la phase de lancement de ce concours commun valoriser leurs solidarités et complémentarités et non des logiques de compétition entre eux. M. NEVEU souligne au passage que la diffusion parfois peu responsable de propos tenus sur le mode du « off » en Conseil ne peut que conforter cette prudence qui évitera aussi de faire fonctionner des classements dont les écarts sont très relatifs comme des prophéties auto-créatrices.

Le poste de professeur occupé jadis par M. LARZUL, en détachement depuis l'été 2004, a été ré-occupé par celui-ci qui exerce simultanément les fonctions de directeur de cabinet adjoint auprès de M. DARCOS. Des discussions sont en cours avec le Ministère tant pour obtenir des compensations dans le cas d'une mise à disposition que pour garantir la légalité, actuellement incertaine, de cette démarche.

Pour apporter une réponse précise à une demande formulée par les élus en juin, le Directeur distribue une fiche de poste condensée qui donne les missions des personnels de l'informatique et la nature des logiciels qu'ils élaborent ou utilisent. Il se fait l'interprète d'un sentiment de lassitude des personnels de l'informatique devant la suspicion organisée à l'égard de leur travail, ceci alors même qu'aucun reproche précis ne leur est adressé et qu'ils constituent le service dont l'amplitude d'ouverture au public est sans équivalent.

M. HONORE accepte la prise en charge d'une mission de rapprochement avec les entreprises, ce qui se traduira notamment par des rencontres avec les DRH d'entreprises.

M. POLO indique avoir rencontré les étudiants ayant séjourné en Asie. Ces étudiants sont revenus enchantés de leur séjour. Deux étudiants éprouvent cependant cette année des difficultés d'adaptation. Il signale enfin qu'une délégation de l'IEP, formée de Mme MALIESKY, M. Neveu, M. MENENDEZ et lui même, se rendra prochainement à Séoul.

Mme BARBIER remercie le directeur pour l'analyse qu'il vient de donner sur les recrutements, et signale que 23 étudiants de l'IEP suivent actuellement leur scolarité à l'IRA de Nantes, ces étudiants manifestent par ailleurs un bon niveau. Elle souhaite toutefois connaître, parmi les étudiants qui sont entrés en 1ère année, la proportion de ceux qui envisagent de se diriger vers le secteur public par rapport à ceux qui s'oriente vers le secteur

privé et, en aval, le pourcentage de diplômés qui trouvent immédiatement un travail à la sortie.

M. NEVEU indique, sur le premier point, qu'il n'y a pas d'éléments statistiques. Il signale cependant que la chargée de communication a mis en ligne une enquête à destination des étudiants de 1ère année en vue de connaître notamment leur perception de l'établissement, les raisons de leur choix… Sur les résultats de sortie, avec les impératifs de la LOLF et la mise en place de la 5ème année, il devient nécessaire de suivre les performances des masters. Nos filières ont été évaluées de manière positive, parce que nous disposions d'informations sur l'insertion des étudiants.

Une discussion s'engage ensuite sur le site web. M. DEVEVEY rappelle combien il avait été navré de voir qu'il n'était pas mis à jour mais que c'est le seul moyen d'atteindre un public jeune. M. LE FLOCH propose d'étudier les sites des autres IEP. Il se demande par ailleurs dans quelle mesure il ne serait pas nécessaire de communiquer sur les résultats du concours, plutôt que de véhiculer des informations floues ou fausses.

M. NEVEU précise qu'il n'y a pas de dessein de diffuser de fausses informations, les directeurs essaient de créer un climat de confiance, il s'agit de ne pas le détruire en exacerbant la concurrence.

Mme ROBERT suggère que la coopération peut induire une proposition commune relative à ces statistiques, partir en ordre dispersé la mettrait à mal.

M. COS ne comprend pas l'intérêt de pousser la concurrence.

M. GUIGUEN remercie la direction pour la rapidité de réaction en vue d'interdire la réunion organisée par la LCR. Il signale cependant que, malgré l'interdiction, cette réunion s'est tenue.

M. NEVEU rappelle les règles de réservation des salles, dès lors qu'elles sont respectées, une salle peut être attribuée, sous réserve de sa disponibilité et de la possibilité pour les étudiants de l'IEP de participer à la réunion. Une interdiction ayant été affichée, il fait part au conseil de son déplaisir devant l'infraction aux règles posées, sur laquelle il fera une mise au point.

M. CHARASSE précise que s'il est d'accord sur l'ambiguïté de l'origine partisane de l'initiative, seuls des étudiants de l'IEP ont participé à cette réunion. Il ne souhaite pas s'inscrire dans une logique de sanction, il n'est pas certain qu'il faille voir de façon négative une telle initiative.

III - ADOPTION DES REGLEMENTS D'EXAMEN NON SOUMIS AU VOTE DE JUIN

Mme ROBERT demande à M. NEVEU de les présenter.

MASTERS PPASP, PE ET MOUI

M. NEVEU signale la distribution d'un nouveau texte PPASP proposant, à la demande des étudiants de ce master, un amendement ainsi rédigé: « Le mémoire restitue brièvement le cadre et l'expérience du stage. Il prend appui sur celle-ci pour développer une analyse pratique et réflexive du pilotage d'un projet ou d'une action de santé publiqu.». Il indique ensuite que les dispositions du master Politiques européennes sont reconduites.

M. DIAZ signale l'existence d'une contradiction entre l'article 7 de Politiques européennes qui dispose que « la deuxième session d'examens se termine au plus tard le 30 octobre » et les dispositions communes aux masters qui, dans l'article 2, précisent que la seconde session est obligatoirement close le 30 septembre.

Il convient donc de rajouter dans les dispositions communes la dérogation jusqu'au 30 octobre.

Parcours CPENA et IPAG

M. RICHARD indique, en ce qui concerne le CPENA, qu'un réglement produit avec son directeur permet l'intégration de ce parcours comme année finale du diplôme IEP. Tout en préservant la qualité d'une institution d'excellence, ce réglement pourra aussi dissuader la tentation d'une assiduité relâchée. Continuant à s'appuyer sur le rôle de galops d'essai le règlement prend en compte les trois meilleurs résultats dans la notation.

M. DUTERTRE demande si l'IPAG reste un parcours de 5ème année ou s'il devient un grade master, il souligne également le problème du diplôme pour l'inscription aux concours, ce diplôme n'étant pas obtenu avant la sortie de l'établissement.

M. NEVEU note que, étant un parcours de 5ème année, c'est un grade master. Ce statut concerne également le CPENA. Il se dit par ailleurs étonné que certains étudiants préfèrent s'inscrire à un DNM plutôt qu'au CPENA, alors même que ce dernier constitue une préparation excellente au concours d'entrée à l'ENA.

M. DUTERTRE remarque qu'il y a une vraie question sur ce qui est proposé aux étudiants de 5ème année issus de la section SP. Ces derniers souhaiteraient qu'il y ait un master « Affaires publiques » ou « Affaires administratives ». Il revient sur la déperdition signalée par M. NEVEU en CPENA, en indiquant que le but n'est pas de préparer l'ENA ailleurs, mais de revenir préparer ce concours.

M. RICHARD rappelle que le CPENA ne prépare pas que le concours de l'ENA mais aussi d'autres grands concours de la fonction publique. Il indique à M Dutertre que des lacunes existent en effet quant à une diversification de l'offre de filières « SP ». Le problème est dans l'immédiat lié à des difficultés temporaires à reconstituer l'encadrement en juristes, question sur laquelle des réseaux sont mobilisés pour obtenir la mutation d'un professeur pour la rentrée 2009.

M. NEVEU souligne que le CPENA a parmi ses forces de faire rentrer à l'ENA au bout de cinq sans qu'il soit besoin de préparer un an de plus. Il convient que la faible palette d'offres sur des années 5 à dominante juridique est un vrai problème pour le Service Public. Il redit à ce propos, sans esprit polémique, que cette carence doit avant tout au manque d'engagement et d'initiative des professeurs et enseignants de droit qui se sont succédé dans l'Institut

M. LE FLOCH souligne qu'un étudiant candidat au CPENA précisant qu'il souhaite se présenter à d'autres concours que l'ENA n'aurait aucune chance d'être admis. Il demande également à ce que soit précisé le rôle du Grand oral.

M. RICHARD rappelle que ce sont les règles fixées par le Conseil, l'établissement ne connaît pas à l'avance les étudiants qui feront un DNM et ceux qui s'inscriront dans un parcours grade master. Il est par ailleurs nécessaire pour obtenir le diplôme de l'IEP.

M. BASLE note qu'il faut avoir en tête que les concours vont être réformés et que les écoles telles que l'ENA, l'INET réformeront également leur cursus. Il faut envisager l'existence de préparations intégrées dans les masters à l'horizon 2011-2012.

Mme BARBIER informe que le recrutement de l'ENA diminuera dans les prochaines années et que par ailleurs les étudiants ne visent pas une filière en particulier. Pour l'entrée dans une école, c'est moins la culture qui est privilégiée que la personnalité des candidats ou leur motivation.

M. BASLE pense qu'il serait souhaitable d'inviter à l'IEP des personnes qui travaillent sur ces réformes.

Demande d'amendement au règlement commun MRQ/MOP

Il s'agit d'une dérogation, M.KITOUS ayant remarqué qu'il y avait une contradiction entre le règlement MRQ et le règlement commun.

« L'existence d'un tronc commun entre deux parcours peut pareillement justifier des dérogations à la ventilation prévue ci dessus des ECTS et des UE, sans toutefois sortir des deux répartitions 40/20 et 36/24 entre présentiel et stages définies précédemment. Une telle dérogation est validée pour le règlement de MRQ/RQM tel qu'adopté en mai 2008.

➩ *L'amendement est adopté à l'unanimité.*

IV - VOTE SUR UNE DBM

M. NEVEU présente la DBM. Il dit son insatisfaction devant la relative fréquence de ces corrections budgétaires qui doivent plus à de gros aléas qu'à l'existence de sérieuses imperfections dans l'anticipation des dépenses, en indiquant que l'essentiel consiste en 52 000 € de crédits de personnel. Compte tenu de la situation à la scolarité avec l'absence prolongée de la responsable, il convient de budgéter deux mois de salaires supplémentaires, pour pouvoir prolonger le contrat de M. HILY ; le technicien n'étant nommé qu'à partir du 1er décembre. A ces frais s'ajoutent 17 000 € en travaux de réparation à la bibliothèque, le devis présenté initialement par l'entreprise, et dont l'étonnante modération avait été soulignée devant le CA, ne couvrait pas l'intégralité des réparations. Pareille anomalie semble la norme avec certaines entreprises du bâtiment. Enfin, les frais de mission avaient été sous estimés, il y a eu en effet de nombreux déplacements liés au concours d'entrée en 1ère année. Ils s'élèvent dans la DBM à 10 000€.

Enfin, il propose d'attribuer une subvention de 200 € au Cercle des Etudiants à titre de contribution à son action de coordination de la vie associative, cette dotation couvrirait leur abonnement téléphonique d'ici fin 2008.

Mme BARBIER souhaite connaître l'incidence en année pleine de cette mesure.

M. NEVEU précise que 40 à 50% de cette somme de 52 000 € sont des dépenses supplémentaires.

➩ *La DBM est adoptée à l'unanimité.*

V - LA CINQUIEME ANNEE

Régime financier applicable aux mutualisations IEP

M. NEVEU précise que le conseil de juin avait adopté la règle suivant laquelle lorsque l'étudiant est inscrit en DNM, la somme correspondant au montant des droits de base nationaux des masters vient en déduction des droits d'inscription au diplôme IEP. Pour les étudiants en mutualisation, M. Neveu propose que l'inscription des étudiants à l'IEP soit régie par les règles de droit commun avec un abattement de 400 €.

M. CHARASSE s'interroge sur la signification du dernier alinéa de la proposition.

M. NEVEU indique qu'il s'agit d'un « plancher », c'est-à-dire de l'impossibilité que la déduction de 400 € aboutisse à dispenser totalement du paiement de droits un étudiant non boursier.

A la demande de M. DUTERTRE qui souhaite savoir si le régime hors mutualisation ne change pas, M. Neveu lui indique que la réponse est négative, le travail de la scolarité, la gestion informatique ne pouvant que devenir très pesants dans le cas de multiplication des exceptions.

➩ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Règles de mobilité sortantes pour 2009

M. RICHARD informe que la réflexion s'articule autour de trois objectifs :
- Fixer très tôt une règle générale dans l'année de façon à rendre lisible le plus rapidement possible ce qui se produira l'année suivante,
- Planifier les différentes étapes du choix,
- Encadrer les droits de sortie afin de ne pas dépouiller nos propres parcours.

Mme ROBERT souhaite connaître la politique des autres établissements.

M. NEVEU précise que les positions des autres IEP sont plus rigides, certains dissuadant ou interdisant les sorties. Rennes propose autant de choix que Lille, mais reste libéral pour les sorties. Une diminution du nombre de ces dernières entraîne plusieurs compensations, en particulier la réservation de 50% des places dans nos masters aux étudiants de 4ème année.

M. DUTERTRE considère que ce texte constitue un handicap pour les étudiants de la section SP, il souhaite également que les étudiants puissent faire deux choix de mutualisation.

M. NEVEU rappelle que les masters « Politiques européennes » et « Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière » leurs sont ouverts. Sur la question du nombre de possibilités en mutualisation, il précise que les autres IEP ne le veulent pas et rappelle que la demande d'un régime dérogatoire de mutualisation par un IEP du réseau sera interprétée comme l'aveu d'une offre défaillante sur site. Réagissant à une observation des élus étudiants, il indique que les demandes des étudiants subiront un contrôle de type « erreur manifeste d'appréciation ». Un Ecofi qui demande le CPENA avec l'intention manifeste de contourner la règle d'une demande rennaise en rang 1 ou 2 se verra renvoyer sa feuille de vœux.

M. LE FLOCH pense que sur le court terme l'application de ce texte est trop stricte, les étudiants qui sont entrés en 1ère année n'avaient à l'époque aucune lisibilité sur les parcours. L'établissement doit être par ailleurs capable de garder la majorité de ses étudiants.

M. DIAZ juge que les dates sont trop strictes, les réponses des établissements aux demandes des étudiants d'inscription en master varient d'un établissement à l'autre.

M. RICHARD rappelle la qualité de nos masters dont il faut faire la publicité.

M. BASLE signale que l'IEP n'est pas le seul à rencontrer ce type de problème, l'Université a résolu le problème en imaginant des « produits d'appel » en 3ème année, c'est à dire des cours en lien avec les parcours M1 et M2. Il note le rôle déterminant de la 3ème année sur le projet professionnel de l'étudiant.

M. POLO note qu'il y a une réflexion en cours sur les parcours M1/M2.

Mme RINGOOT s'interroge sur la date du 15 juillet, en demandant si elle concerne les étudiants qui passent les concours d'école de journalisme, certains résultats étant publiés plus tard.

M. NEVEU précise que pas plus cette année que par le passé les règles ne seront appliquées avec un zèle obtus. Ce que le texte proposé vise à éradiquer ce sont les comportements cavaliers, les changements très tardifs qui ont déstabilisé cette année certains parcours..

Mme ALEXANDRE note une contradiction entre le passage à 5 ans et le marché des masters. Il faut avoir une révision de la politique de recrutement dans nos masters et identifier nos lacunes : quelles sont les demandes qui ne trouvent pas de débouchés à l'IEP

M. RICHARD confirme à M. DIAZ que la date du 3 avril est une date commune à l'ensemble des IEP.

➯ *Le texte est adopté à l'unanimité moins deux abstentions et trois voix contre.*

VI - RATIFICATION DE SUBVENTIONS POUR COLLOQUES

M. NEVEU indique que la commission scientifique a proposé l'attribution de 1 500 € au colloque intitulé « *Le PSU vu d'en bas…* », organisé par le CERHIO de l'Université Rennes 2 et le CRAPE, 1 500 € au colloque « *La santé dans l'espace public* » , organisé par le CRAPE et le GRESEC de Grenoble, 500 € au Congrès « *Construire ensemble les indicateurs locaux pour le progrès social* » sous le patronage de l'OCDE et d'organismes tels que le Conseil de l'Europe et 2000 € au colloque intitulé «*Espaces de vie, espaces enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politiques* », organisé par le RESO (université Rennes 2) et le CRAPE.

M. LE FLOCH s'étonne que la subvention demandée pour le congrès organisé sous le patronage de l'OCDE n'est pas été accordée dans sa totalité.

M. NEVEU répond par trois explications des travaux de la Commission Scientifique. Celle-ci a du délibérer en ne disposant d'aucun programme scientifique du colloque (uniquement une liste du comités scientifique/comité d'organisation) quand les autres dossiers était complet. L'équipe universitaire qui appuyait ce colloque ne disposait pas d'une évaluation très positive - celle-ci fut diffusée , avec celle du CRAPE - aux membres du CA. Enfin, le dossier faisait ressortir le caractère acquis d'une très grosse subvention de la Région (15 000 euros) qui garantissait la viabilité de cette manifestation.

M. CREDOU pense cependant qu'une occasion de faire figurer le logo de l'IEP à côté de ceux aussi prestigieux que l'OCDE a été manquée. M. DUTERTRE soutient les propos tenus par M. CREDOU, d'autant qu'il pense qu'il y a un déficit de communication.

M. NEVEU dit ne pas être obsédé par la présence du logo sur les affiches. Il souligne que la recherche est production de connaissances, non négociation de logos.

M. DIAZ rappelle qu'il était demandé d'avoir le label IEP et se montre gêné par le jugement porté sur le laboratoire. Les colloques organisés par le CRAPE ne rencontrent pas de telles difficultés. Dans de telles conditions, il refuse de voter la subvention de 500 €.

M. NEVEU précise qu'une subvention demandée par le CRAPE a déjà été refusée deux ans auparavant. La décision de la Commission Scientifique acceptait d'associer l'IEP à cette manifestation et son affiche, à l'unique condition d'en recevoir le programme

M. DUTERTRE déplore les asymétries d'information entre membres du CA. Il demande à ce qu'il y ait des étudiants au sein de la commission scientifique, ce qui éviterait ces décalages.

M. NEVEU rappelle que la commission scientifique accueille en son sein comme membre à part entière un représentant élu des doctorants (M Nicolas HARVEY). Il précise que ce n'est pas manquer de respect aux étudiants du diplôme IEP que d'opposer leur incompétence à la demande de les voir juger de l'attribution de crédits de recherche.

Mme ROBERT propose de voter sur les arbitrages de la commission scientifique.

➷ *Les subventions sont adoptées, deux voix contre et sept abstentions.*

VII - DOMICILIATION D'UNE ASSOCIATION

M. NEVEU informe de la création d'une JUNIOR ENTREPRISE et de sa demande à être domiciliée à l'IEP.

M. GUIGUEN présente les objectifs de cette JUNIOR ENTREPRISE. Il indique que le président se tient à la disposition de tous les administrateurs pour de plus amples informations.

Mme ROBERT se réjouit d'une telle création et soumet la domiciliation au vote.

➷ *La proposition est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.*

M. BASLE signale que l'Etat lance un plan d'aide à la création d'entreprise, doté d'un prix de 1 000 €, à destination des étudiants.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

M. DIAZ souhaite avoir un bilan de tous les colloques financés par l'IEP.

M. DUTERTRE regrette la disparition du cours de Procédure pénale, alors même que 15 étudiants étaient intéressés.

M. RICHARD dit avoir été contacté par les étudiants, mais sur le second semestre il n'a aucune lisibilité.

La séance est levée à 19 heures.

Le prochain CA aura lieu le lundi 15 décembre, à 17 heures.